



PAYS DE L' AISNE



**Dossier de demande de dérogation de  
destruction de nids d'Hirondelle de Fenêtre**  
*Delichon urbicum*



**Office Public de l'Habitat de l'Aisne**

*Juillet 2021*

## **Interlocuteurs :**

### **Maître d'ouvrage :**

**- Office Public de l'Habitat de l'Aisne**

Dominique Dourliand – Chargé d'opérations

Siège social

1 place Jacques de Troyes

02007 Laon Cedex

03 23 23 62 00

[DDOURLIAND@opal02.com](mailto:DDOURLIAND@opal02.com)

### **Structure accompagnant la démarche :**

**-Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Pays de l'Aisne**

Camille Gosse

Chargé de mission

33 rue des victimes de Comportet

02 000 Merlieux et Fouquerolles

03 23 80 03 07

[c.gosse@cpie-aisne.com](mailto:c.gosse@cpie-aisne.com)

# Sommaire

<b>1</b>	<b>Contexte</b>	<b>4</b>
	1-1 Descriptif des travaux	
<b>2</b>	<b>L’Hirondelle de fenêtre sur site et à proximité</b>	<b>9</b>
	2-1 Descriptif et impact prévu sur la colonie en place	
	2-2 Environnement de la colonie et situation de l’Hirondelle de fenêtre localement	
<b>3</b>	<b>Mesures compensatoires à la destruction des nids</b>	<b>10</b>
<b>4</b>	<b>Suivi de la démarche et des mesures préconisées</b>	<b>14</b>

## Annexe

Formulaire Cerfa n°13 614\*01

# 1 - Contexte

L'Office Public de l'Habitat de l'Aisne gère un « parc » important de logements à l'échelle du département. Il a entrepris en 2020 la rénovation d'un ensemble de bâtiments d'habitats collectifs situés à Soissons, quartier Chevreux. Les travaux sont en cours et doivent se terminer fin 2022.

Une colonie d'Hirondelle de fenêtre est implantée sur ce site (42 anciens nids au 1<sup>er</sup> mars 2021, répartis sur les façades des différents bâtiments). La finalisation des travaux ne pourra donc pas avoir lieu sans la dépose des nids.

Ayant eu connaissance de la réglementation concernant l'interdiction de destruction des nids d'Hirondelle de fenêtre implantés sur site, l'OPH de l'Aisne a contacté le CPIE des Pays de l'Aisne pour l'accompagner dans sa démarche.

En effet, l'article 3 (arrêté du 29/10/2009) fixe la liste des oiseaux protégés et interdit la destruction des oeufs et des nids d'Hirondelle de fenêtre sauf à obtenir un arrêté préfectoral de dérogation (article L411-2-4° du code de l'environnement), sous réserve de respecter les conditions de délivrance, de prévoir des mesures d'évitement, de réduction et de compensation et de recueillir l'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel.

Le premier contact a eu lieu sur la deuxième quinzaine de février, rendant difficile l'instruction du dossier et la compensation des déposes de nids avant le retour de migration de l'espèce. Les travaux pouvaient donc commencer mais leur finalisation ne pourrait pas avoir lieu avant le départ des hirondelles (automne 2021).



*Situation de l'implantation de l'Hirondelle de Fenêtre quartier Chevreux à Soissons au 1<sup>er</sup> mars 2021 (42 anciens nids)*

## 1-1 Descriptif des travaux

Note d'information réalisée par l'OPH de l'Aisne.

### NOTE D'INFORMATION



#### PRESENTATION DU PROJET

**Le chantier de réhabilitation des façades et d'isolation thermique concerne 316 logements du quartier CHEVREUX à Soissons.**



Ce dernier a pour but d'apporter un confort thermique aux locataires et de contribuer à l'embellissement du quartier.

Ils comprennent la réfection des étanchéités des terrasses, puis le traitement des façades et ouvrages annexes.



## NATURE DES TRAVAUX

### Pour les étanchéités :

- DEPOSE D'ETANCHEITE ET OUVRAGES
- DEPOSE COUVERTURE ZINC
- REFECTION DES ETANCHEITE AVEC DALLES SUR PLOTS
- COUVERTURE ZINC
- REMPLACEMENT DE LANTERNEAUX ET VERRIERES\*
- REMPLACEMENT DE GOUTTIERES
- MISE EN ŒUVRE DE GARDE-CORPS ALUMINIUM

### Pour les façades :

- BARDAGE METALLIQUE ONDULE
- BARDAGE METALLIQUE PLAN
- BARDAGE FIBRES-CIMENT
- BARDAGE EN TERRE CUITE
- ISOLANT COLLE AVEC FINITION RPE
- PEINTURE DE FAÇADE
- PEINTURE SUR METALLERIE
- LISSE GARDE-CORPS
- GARDE-CORPS
- ADAPTATION DE GRILLES DE CLOTURE EXISTANTES\*
- PARE-VUE
- COUVERTINES
- GRILLES DE VENTILATION
- DESCENTES EP

BATIMENTS D10-D13 – Vue arrière



OPAL



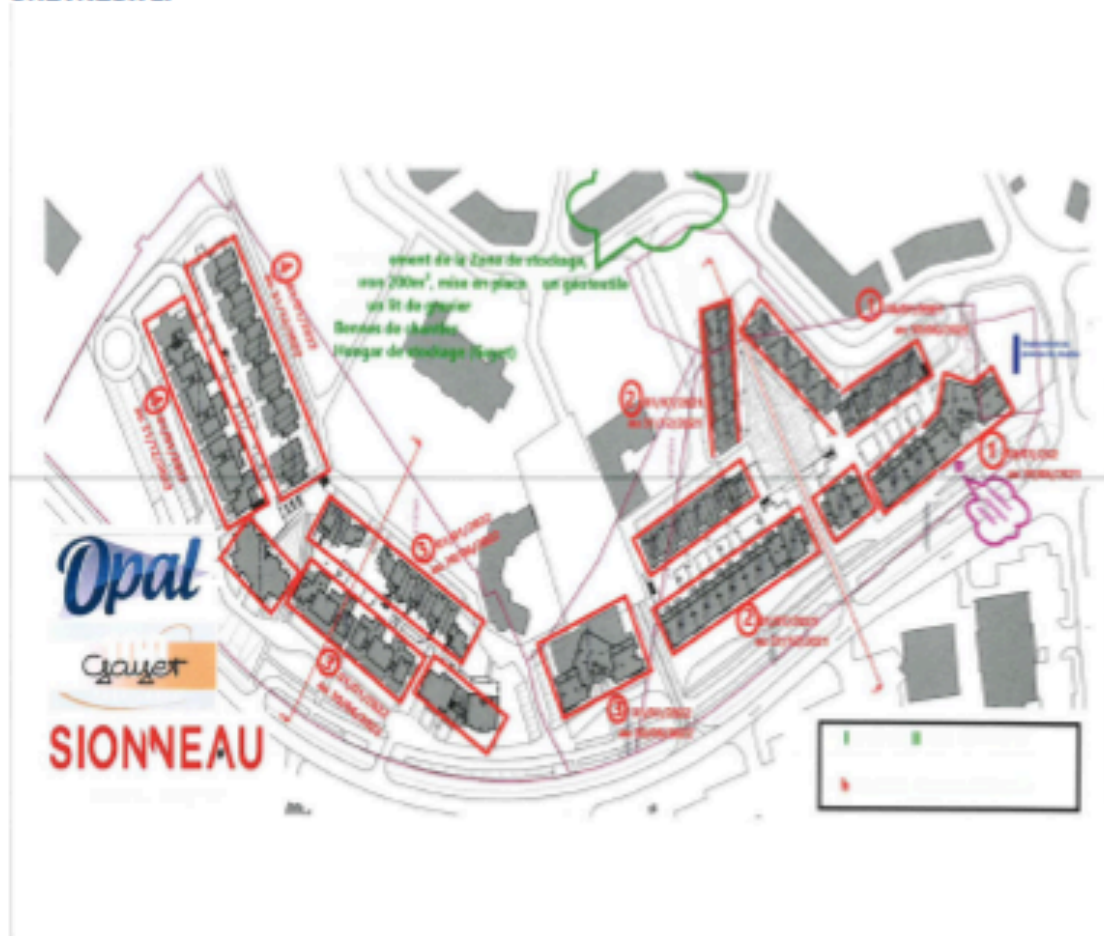
## LE PLANNING PREVISIONNEL DES TRAVAUX

### Les travaux dureront 2 ans.

Pour le planning prévisionnel et phasage envisagé : les travaux seront réalisés en 24 mois.

Démarrage par les bâtiments CHEVREUX 1, Immeuble C11, dès le 1<sup>er</sup> février 2021.

La deuxième tranche des travaux débutera en tout début 2022, pour les bâtiments CHEVREUX 2.



## LES ENTREPRISES INTERVENANTES

Les titulaires du présent marché, sont :

L'entreprise BEDU pour le lot étanchéité,

Les entreprises SIONNEAU et GAYET pour le lot Façade.



**Entre mars et septembre 2021 (inclus) les travaux entrepris par l'OPH sont encadrés par le CPIE des Pays de l'Aisne afin de ne pas avoir d'impact sur la nidification de l'Hirondelle de fenêtre. Aucun travaux n'a été effectué à proximité des nids sur la période concernée.**

Naturellement, les entreprises qui interviennent pour l'OPH ont été informées des contraintes et conditions de travail à respecter.

## **2 - L'Hirondelle de fenêtre sur le site et à proximité**

### **2-1 Descriptif et impact prévu sur la colonie en place**

Le recensement des nids effectué par le CPIE au 1<sup>er</sup> mars 2021 fait état de 42 nids d'Hirondelle de fenêtre.

Dans le cadre de l'accompagnement des travaux en 2021, le suivi de la nidification actuelle (juin 2021) nous a permis d'identifier 45 nids d'Hirondelle de fenêtre présents dont :

- 28 nids occupés par l'Hirondelle de fenêtre,
- 17 nids occupés par le Moineau domestique.

*NB : le Moineau domestique est protégé, au même titre que l'Hirondelle de fenêtre. La destruction de nids d'Hirondelle de fenêtre, même occupés par le Moineau, doit naturellement faire l'objet d'une compensation.*

Ces 45 nids devront être détruits afin de permettre la finalisation des travaux des façades.



*Exemples d'implantation sur le site*

## 2-2 Environnement de la colonie et situation de l'Hirondelle de fenêtre localement



*Environnement de la colonie d'Hirondelle de Fenêtre du Quartier Chevreux*

La colonie est installée au sud de Soissons, à proximité du rond-point de l'Archer. L'espèce dispose de quelques zones humides localement et la rivière « Crise » longe le quartier à l'Est et au Sud. Les conditions d'implantation sont plutôt favorables (potentielle boue à proximité).

Nous avons prospecté jusqu'à environ 1 kilomètre autour de la colonie pour détecter d'autres éventuelles colonies, mais sans succès. En outre, l'espèce n'est pas signalée dans les communes voisines de Belleu et Villeneuve-Saint-Germain (cf base de données « Clicnat »). L'Hirondelle de fenêtre ne semble donc pas abondante localement.

## **3 - Mesures compensatoires à la destruction des nids**

Comme évoqué plus haut, les 45 nids d'Hirondelle de fenêtre répertoriés vont devoir être détruits (après septembre 2021) pour terminer les travaux. Pour compenser cette dépose, et conformément aux préconisations (2 nids artificiels installés pour un nid détruit), 90 nids artificiels seront implantés localement.

### **3-1 Cadre de l'enlèvement**

L'enlèvement des nids est prévu courant octobre (après réception de l'arrêté préfectoral), après le départ des oiseaux pour leurs quartiers d'hiver africains.

Les échafaudages positionnés pour finir les travaux permettront à la fois de déposer les 45 nids et de mettre en place les 90 nids artificiels aux emplacements adéquats. La pose des nids artificiels sera effectuée par les entreprises du chantier en cours, en étroite collaboration avec le CPIE des Pays de l'Aisne.

### **3-2 Installation**

Les nids artificiels pourront être installés sur des secteurs où quelques nids sont déjà présents, pour augmenter leur attractivité.

L'implantation actuelle des nids naturels est assez dispersée. L'idée sera de respecter cette dispersion et répartir les nids artificiels sans les concentrer à un ou deux endroits, pour véritablement renforcer la colonie.



*Exemples de lieux d'implantations*

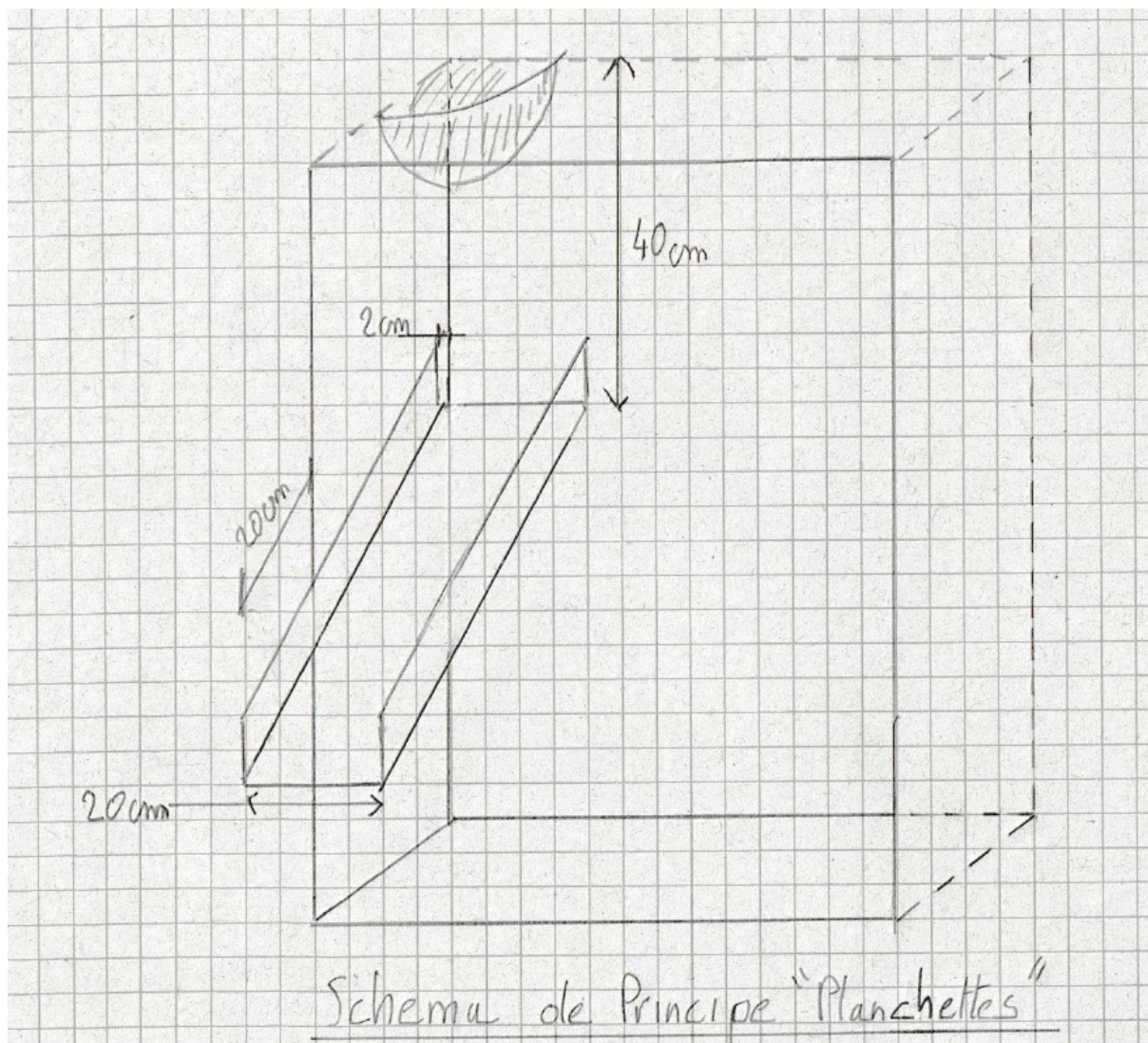


**L'OPH de l'Aisne s'engage à installer tous les nids artificiels courant octobre, en collaboration avec le CPIE des Pays de l'Aisne, qui supervisera la pose.**

Le modèle choisi sera un nid double (référence LPO JO0023) en béton de bois, parfaitement conçu pour l'espèce.



Pour améliorer les conditions d'accueil de la colonie et la cohabitation avec les riverains, nous pensons qu'il serait intéressant d'installer, dans la mesure du possible et en parallèle des nids, un système de planchettes inclinées, sous les nids, qui réduirait la quantité de fientes susceptible de s'accumuler sur les appuis ou rebords de fenêtres, partout où cela s'avèrera nécessaire (= présence de fenêtre « à risque »).



*Schéma de principe de la planchette inclinée*

Ces planchettes seraient installées en même temps que les nids, afin de minimiser les coûts liés à l'installation.

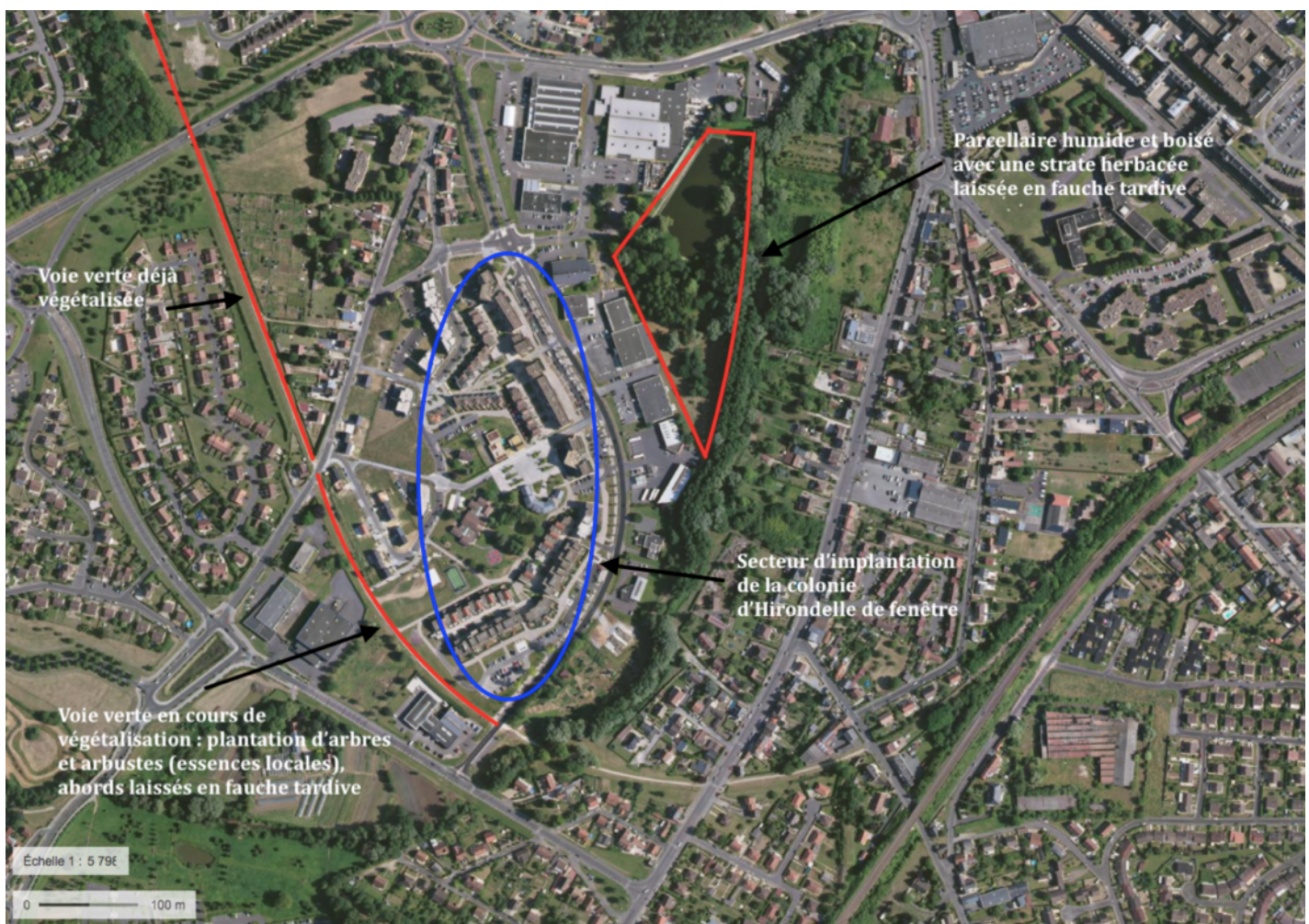
**NB : la conception et la réalisation de ces aménagements seront effectuées en collaboration avec le CPIE des Pays de l'Aisne.**

### 3-3 La gestion différenciée localement

L'Hirondelle de fenêtre a besoin de milieux dans lesquels elle pourra trouver de quoi se nourrir (insectes volants) : abords de zones humides, formations prairiales (hautes herbes), très favorables à tout un cortège d'espèces d'insectes et autres invertébrés.

Par le biais d'un partenariat entre le CPIE des Pays de l'Aisne et la ville de Soissons, certains secteurs à proximité immédiate des bâtiments de l'OPH, propriétés de la ville de Soissons, sont désormais (où vont l'être dans l'année qui vient) tenus en gestion différenciée : la fauche tardive (en fin d'été), de rigueur sur ces espaces, est particulièrement favorable à la présence d'insectes et renforcera la ressource alimentaire localement pour les hirondelles.

Les secteurs concernés sont localisés ci-dessous



## **4 - Suivi de la démarche et des mesures préconisées**

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Pays de l'Aisne accompagne l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne dans les différentes étapes de la démarche information, diagnostic initial, aide à la constitution du dossier de demande de dérogation, définition des mesures de compensation, suivi du chantier de destruction des nids naturels et mise en place des mesures compensatoires.

Par ailleurs, un suivi de l'efficacité des mesures préconisées via l'évaluation de la nidification de l'Hirondelle de fenêtre sur le site pendant 5 années (2022 – 2026) sera effectué par le CPIE.

### **Annexe**

Formulaire Cerfa n°13 614\*01 complété